

**Communauté de Communes
du Pays de l'Ourcq
Mairie de Vendrest**

**Compte Rendu du Conseil Municipal du
Mercredi 2 juillet 2014**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de Vendrest le **Mercredi 2 juillet à 20 heures 45**, sous la présidence de Francis CHESNÉ.

PRESENTS :

Francis CHESNE, Jean-Denis LIMOSIN, Jean-Michel CAILLIER, Francis ISTE, Micheline BENOIT, Philippe BASILE, Céline FELICETTI, Delphine LAQUAY, Anouck UGARTE-MENDIA, Gisèle ARMANASCHI, Ludovic MICHON, Martial FRET

ABSENTS et REPRESENTÉS :

Benjamin THURET pouvoir à Micheline BENOIT
Carmen LEMONNIER pouvoir à Philippe BASILE
Christian DUGUÉ pouvoir à Francis CHESNÉ

ORDRE DU JOUR

1° Approbation du compte rendu du 29 avril 2014.

2° Infos et questions d'actualités

3° Délibérations

- Délégations de pouvoir consenties au Maire,
- Indexation des loyers communaux,
- Assistance de maître d'ouvrage auprès du Cabinet GNAT
- Nomination d'un conseiller municipal en charge des questions Défense.
- Nomination d'un régisseur et régisseur adjoint - regie communale.
- Groupement de commande de gaz naturel auprès du SDESM

Secrétaire de séance Micheline BENOIT.

Le Maire demande si tous les conseillers ont reçu l'ordre du jour, et ouvre la séance. Il présente à l'assemblée, Monsieur Yann CUROT, employé comme Adjoint Technique Territorial pour un contrat de 3 mois. Monsieur Yann CUROT habite à Germigny sous Coulombs. Le Conseil lui réserve un bon accueil.

1° Approbation du compte rendu du 29 AVRIL 2014.

Le Maire fait la lecture du compte rendu, il invite le Conseil à se prononcer sur celui-ci, aucune rectification écrite ou orale n'est proposée, le compte rendu est soumis au vote.

*Adopté a l'unanimité des
Membres présents ou représentés.*

2° Infos et questions d'actualités.

a) Abattage d'arbres

Le Maire informe le Conseil qu'il a fait abattre des arbres devenus dangereux rue de Lizy. Ce terrain sera nettoyé ultérieurement.

b) Oeufs de Pâques

Pour la première fois la commune avait organisé une chasse aux oeufs de Pâques. Cette manifestation s'est très bien passée malgré un temps maussade bravé par les enfants et les parents.

c) La fête des voisins

Egalement une première la "fête des voisins", cette manifestation a eu lieu sous le préau de l'école de Vendrest, et a rencontré un vif succès.

d) Festivités du 13 Juillet 2014.

Cette année les festivités du 13 juillet sont marquées par la finale de la coupe du monde de football au Brésil.

Pour cette occasion la commune a fait l'achat d'un vidéo projecteur pour la diffusion de la finale. Le Maire précise qu'il a été installé à la salle des fêtes une antenne TNT qui permettra la diffusion de cette finale. Le Maire précise que l'achat du vidéo projecteur pourra servir pour d'autres manifestations.

e) Marché à bon de commande.

Le Maire informe le Conseil que la Commune va passer un marché à bon de commande pour la voirie. Il explique qu'une réunion tenue à la Mairie le 10 juin 2014 en présence de Monsieur DOYEN du Cabinet GNAT et des Membres de la commission "Vie Locale/Equipement", a présenté le principe du marché à bon de commande. Ce marché est très intéressant et présente des avantages, il évite une procédure de marché négocié très lourde en administratif. Ce marché se négocie sur une période de 3 ans renouvelable une fois avec un minima de travaux d'environ 15 000€ par an. Une entreprise unique sera désignée et effectuera les travaux 15 jours après avoir reçu la commande.

f) Aire de jeux

Il a été commandé et installé une petite barrière sur l'aire de jeux, pour empêcher les chiens d'y pénétrer, il sera également installé prochainement deux bancs, une poubelle et la plantation d'un ou deux arbustes, ainsi qu'un panneau réglementaire de signalisation.

Le Maire signale qu'il a demandé à Monsieur PERCHE d'intervenir au plus vite pour l'installation des panneaux de basket, et le rebouchage des trous.

g) Gazoduc GRT Gaz Arc de Dierrey.

Le Maire informe que la mise en place du Gazoduc Gaz Arc de Dierrey génère la mise en **place d'une déviation du 4 août au 24 août** sur la départementale N° 17. Pour se rendre à Lizy, il faudra passer par Chaton puis Cocherel. Le Conseil demande au Maire de bien vouloir faire préciser par GRT GAZ, les modalités d'application de la déviation.

h) Chômage.

Le Maire indique le nombre de chômeurs inscrits au 15 juin 2014 :

- nombre de demandeurs d'emplois : 50
- Hommes : 23
- Femmes : 27
- Indemnisés : 37
- Non indemnisés : 13.

3° Délibérations

1° Délégation de pouvoir consenties par le Conseil au Maire.

Le Maire informe le Conseil que la Sous-Préfecture nous demande de bien vouloir rapporter la délibération n°2014-10 du 28 mars 2014 suite à l'article L.2122-22 du CGCT modifié par la loi du 1er janvier 2014 modifiée par la loi 2014- 626 du 18 juin 2014.

*Le Maire ouï et entendu,
Chaque Conseiller s'étant exprimé ou ayant pu le faire,
Le Conseil décide,*

- Adopte la délégation de pouvoir tel que présentée au Conseil.

Adoptée à l'unanimité
Des Membres présents ou représentés

1. - Indexation des loyers communaux.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur l'indexation des loyers communaux sur le coût de la construction pour les 2 logements appartenant à la commune.

Cette indexation serait appliquée au 1er janvier de chaque année.

*Le Maire ouï et entendu,
Chaque Conseiller s'étant exprimé ou ayant pu le faire,
Le Conseil décide,*

- de ne pas appliquer d'indexation sur les loyers communaux pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité
Des Membres présents ou représentés

2. Assistance de maître d'ouvrage auprès du Cabinet GNAT.

Le Maire expose au conseil que dans le cadre des travaux de voirie, et suite au marché à bon de commande exposé ci-dessus, il souhaite une assistance de maître d'ouvrage.

*Le Maire ouï et entendu,
Chaque Conseiller s'étant exprimé ou ayant pu le faire,
Le Conseil décide,*

- Approuve la proposition du Maire
- Autorise le Maire à faire appel auprès du Cabinet Ingenieri GNAT pour assistance à maîtrise d'oeuvre.

Adoptée à l'unanimité
Des Membres présents ou représentés

3. Nomination d'un conseiller municipal en charge des questions de défense.

La préfecture nous invite à nommer un conseiller pour répondre au besoin de proximité et d'information relative aux questions défense. Le conseiller défense sera destinataire d'une information spécifique de la part du Ministère de la Défense, il sera l'interlocuteur privilégié de l'autorité militaire territoriale, pour sensibiliser les administrés de la possibilité offerte à chaque citoyen de prendre part à des activités de défense dans le cadre de préparation militaire, de volontariat et de réserve militaire.

Après un tour de table, Monsieur Martial FRET présente sa candidature et est aussitôt installé.

Adoptée à l'unanimité
Des Membres présents ou représentés

4. Nomination d'un régisseur, et régisseur adjoint.

Le Maire rappelle que la commune est dotée d'une régie pour tous encaissement (chèques location salle des fêtes, espèces, vente de bois, remboursement divers). Suite au départ en retraite de Mme HUREAUX nommée régisseur depuis 1997, il faut nommer un nouveau régisseur et régisseur adjoint.

Le régisseur est : M. Jean-Michel CAILLIER
le régisseur adjoint : M. Benjamin THURET

Adoptée à l'unanimité
Des Membres présents ou représentés.

5. Adhésion au groupement de commande gaz.

Depuis le 1er juillet 2004, le marché du gaz naturel est ouvert à la concurrence.

Depuis le 1er juillet 2007 l'ouverture à concurrence concerne l'ensemble des consommateurs, particuliers comme professionnels.

Conformément à l'article L.441-1 du Code de l'Energie, l'ensemble des consommateurs de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques. Cette ouverture à la concurrence se poursuit avec la disparition progressive des tarifs réglementés de vente (TRV), prévue par la loi de consommation du 17 mars 2014, selon le calendrier suivant :

- suppression des TRV pour tous les consommateurs dont la consommation annuelle est égale ou supérieure à 200MWH le 31 décembre 2014.
- suppression des TRV pour les copropriétés dont le niveau de consommation est supérieur à 150MWH le 31 décembre 2015.
- suppression des TRV pour tous les consommateurs, à l'exception des copropriétés dont la consommation annuelle est égale ou supérieure à 30 MWH le 31 décembre 2015.

Au 1er janvier 2015 et au 1er janvier 2016, les acheteurs soumis au code des marchés publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence, notamment les collectivités territoriales et les établissements publics devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix. A défaut, ils s'exposent à subir une interruption de service, puisque le contrat au tarif réglementé aura disparu, et qu'ils n'auront plus de contrat de fourniture de gaz.

Dans ce contexte, le SDESM a constitué un groupement de commandes d'achat de gaz naturel et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Délibération

La loi NOME (Nouvelle organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

Considérant que,

Le SDESM propose de coordonner un groupement de commande de gaz en Seine et Marne,

Vu le code des marchés publics et son article 8VII,

Vu le code général des collectivités territoriales,

La délibération n°2014-84 du 7 mai 2014 du comité syndical du SDESM,

L'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide,

- Approuve le programme et les modalités financières,
- Accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,

Autorise l'adhésion de la commune au groupement d'achat de gaz,

- Autorise le représentant du SDESM à signer les marchés/et ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

Adoptée à l'unanimité

Des Membres présents ou représentés

7° Installation d'une infrastructure de charge pour véhicule électrique.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait donné un accord de principe en réunion le 16 décembre 2013.

Aujourd'hui le SDESM, nous demande de signer une convention financière pour une durée de 10 ans, qui peut être révoquée à partir de 3 ans par chacune des deux parties. Cette convention concerne l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques ou hybrides pour le lancement du marché et les demandes de subvention, le prix total d'une borne et son installation est évalué par le SDESM à environ 10 000€TTC.

Le Maire rappelle que la participation financière de la commune s'élèvera à 1000€, le SDESM prend à sa charge l'installation, l'entretien, les frais d'abonnement et les consommations d'électricité.

*Le Maire oui et entendu,
Chaque Conseiller s'étant exprimé ou ayant pu le faire,
Le Conseil décide,*

- **Approuve** le programme de travaux et les modalités financières,
- **Transfert** la compétence de création, d'entretien et d'exploitation d'infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques et ou hybrides rechargeables, au SDESM pour une durée de dix ans (10ans) à compter du caractère exécutoire de la présente délibération,
- **Délègue** la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant l'installation d'une borne.
- **Demande** au SDESM de lancer les travaux d'installation de l'infrastructure de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques et/ou hybrides rechargeables de la rue
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux,
- **Autorise** le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

Adoptée à l'unanimité
Des Membres présents ou représentés

4° Questions orales

Le Maire adresse à Mme Véronique HUREAUX, dont c'est le dernier conseil les remerciements du Conseil. Il l'a remercié pour sa collaboration depuis 23 ans au sein de la commune, et lui souhaite une retraite paisible.

Mme HUREAUX

" Je vous remercie de vous êtes joints à moi pour fêter mon départ en retraite, très touchée par vos délicates attentions". Merci.

L'ordre du jour étant épuisé,
Chaque Conseiller s'étant exprimé ou ayant pu le faire,

La séance est levée à 21 heures 45